



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **18 avril 2011**

Décision n° **B-2011-2271**

commune (s) :

objet : Infogérance du parc de postes de travail et périphériques - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché

service : Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 11 avril 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 19 avril 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Calvel, Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Rivalta, Assi.

Absents excusés : MM. Charrier, Daclin (pouvoir à Mme David M.), Mme Vullien, MM. Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Arrue (pouvoir à Mme Besson), Mmes Dognin-Sauze, Peytavin, Frih (pouvoir à M. Blein), MM. Julien-Laferrière (pouvoir à M. Bernard R.), Sangalli.

Absents non excusés : MM. Vesco, David G., Lebuhotel.

Bureau du 18 avril 2011**Décision n° B-2011-2271**

objet : **Infogérance du parc de postes de travail et périphériques - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 6 avril 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Ce marché a pour objet l'infogérance du parc de poste de travail et périphériques de la Communauté urbaine de Lyon. Les prestations consistent en :

- la gestion des évolutions de l'infrastructure (renouvellement, déploiement, études techniques, déménagement, télédistribution, etc.),
- l'expertise en environnement poste de travail,
- le support technique avancé,
- l'exploitation des postes de travail.

Ces prestations font l'objet d'un marché qui arrive à échéance le 6 avril 2011.

Un appel d'offres restreint a été lancé en 2010 mais a du être déclaré sans suite pour motif d'intérêt général.

Il convient donc de procéder à une nouvelle mise en concurrence.

Le présent dossier a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution de ces prestations, ainsi que d'autoriser monsieur le Président à signer le marché.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, de 18 mois reconductible expressément une fois 18 mois.

Il comporterait un engagement de commande minimum de 400 000 € HT, soit 478 400 € TTC et maximum de 1 200 000 € HT, soit 1 435 200 € TTC pour la durée ferme et les montants seraient identiques pour la période reconduite.

Le marché sera attribué à une seule entreprise ou à un groupement dont la forme est laissée libre ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - le lancement de la procédure en vue de l'attribution d'un marché ayant pour objet l'infogérance du parc de postes de travail et périphériques de la Communauté urbaine de Lyon,

b) - le dossier de consultation des entreprises.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine.

4° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande ayant pour objet l'infogérance du parc de postes de travail et périphériques ainsi que tous les actes contractuels y afférents pour un montant minimum de 400 000 € HT, soit 478 400 € TTC et maximum de 1 200 000 € HT, soit 1 435 200 € TTC sur la durée ferme de 18 mois et donc de 800 000 € HT, soit 956 800 € TTC minimum et 2 400 000 € HT, soit 2 870 400 € TTC maximum pour la durée totale de 3 ans.

5° - La dépense en résultant, soit 2 400 000 € HT, soit 2 870 400 € TTC maximum sur la durée totale du marché, sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011 et suivants - compte 611 400 - fonction 20 en fonctionnement - compte 205 100 - fonction 20 en investissement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 19 avril 2011.